

# L' Association France Palestine Solidarité de Metz

en association avec

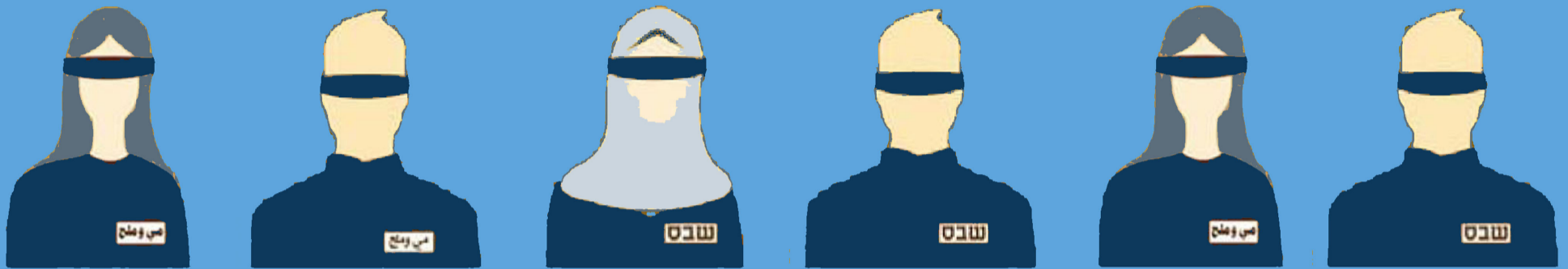
**Amnesty International,**

**La Ligue des Droits de l'Homme,**

**l'A.C.A.T. (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)**

**et le M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)**

propose



En solidarité avec les prisonniers palestiniens,  
la conférence débat

## EN MAL DE JUSTICE, DES PALESTINIENS DETENUS SANS JUGEMENT PAR ISRAËL

Avec Martine Brizemur, Coordinatrice Israël,  
Territoires occupés, Autorité palestinienne  
à Amnesty International France

**Vendredi 29 novembre 2013 à 20h30**

**Grenier des Récollets**

**1, rue des Récollets**

**57000 Metz**

Entrée libre et gratuite



<http://afps57.free.fr>



### **Association France Palestine Solidarité (AFPS)**

L'Association France Palestine Solidarité soutient le peuple palestinien notamment dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux. Elle agit pour une paix réelle et durable, fondée sur l'application du droit international. Cette paix implique la fin de l'occupation de tous les territoires envahis en 1967 et le démantèlement de toutes les colonies, la création d'un Etat palestinien indépendant, souverain et viable avec Jérusalem-Est pour capitale, la reconnaissance du droit au retour des réfugiés conformément à la résolution 194 votée par l'assemblée générale de l'ONU.

### **Amnesty International**

Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. En cinquante ans, le champ d'intervention d'Amnesty International a profondément évolué. Initialement limité aux prisonniers d'opinion, il s'est étendu à l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans la D.U.D.H de 1948.

### **La Ligue des Droits de l'Homme**

Association française qui œuvre à l'application des conventions et des pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droit civil, politique, économique, social et culturel. Elle combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination. Elle concourt au fonctionnement de la démocratie et agit en faveur de la laïcité.

### **ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture)**

L'A.C.A.T. est une association œcuménique de défense des droits de l'Homme qui agit, dans tous les pays, pour faire respecter l'article 5 de la déclaration universelle de droits de l'Homme. Elle prend la défense de toutes les victimes de tortures et de mauvais traitements, qu'elles soient des prisonniers d'opinion ou de droit commun, qu'elles soient détenues par des Etats ou des entités non-étatiques. La lutte contre la torture et les exécutions capitales ainsi que l'assistance aux victimes en sont les fondements.

**Le Mouvement contre de Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (M.R.A.P.)** se mobilise contre toutes les formes de racisme : tous pas pareils et tous égaux. Il réunit des femmes et des hommes unis par la volonté de faire échec aux mépris raciaux, de promouvoir l'amitié entre les peuples dans l'intelligence des différences et le respect mutuel. Il organise la réflexion sur le racisme, sur le droit et la place des immigrés, sur la citoyenneté. Il tient des permanences juridiques et fait également un travail de prévention, notamment en milieu scolaire.

**Martine BRIZEMUR**, *Coordonnatrice Israël, Territoires occupés, Autorité palestinienne à Amnesty International France présentera les principaux éléments du rapport rédigé en 2012 par Amnesty International lors de cette rencontre. C'est l'occasion de découvrir les coulisses de la détention administrative et les traitements réservés aux prisonniers palestiniens détenus par Israël.*

**Le rapport « En mal de Justice, des palestiniens détenus sans jugement par Israël »** porte sur l'un des aspects des violations des droits du peuple palestinien par Israël : « la détention administrative ». Une pratique qui persiste depuis des décennies et qui concerne aujourd'hui 136 personnes, selon l'ONG Addameer. Si les autorités israéliennes disent n'en avoir recours que de façon exceptionnelle, dans la réalité, elle a été utilisée pour des milliers de Palestiniens. Le rapport d'Al examine les violations des droits fondamentaux liées à la détention administrative et appelle les autorités israéliennes à mettre un terme à la détention sans jugement et à respecter les droits des palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Par ce rapport, elle prolonge ses campagnes contre la détention sans jugement des Palestiniens en Israël, et complète ainsi l'action des organisations locales, israéliennes et palestiniennes, de défense des droits humains : le Centre palestinien de défense des droits humains, l'Association pour les droits civils en Israël, Addameer, Al Haq, B'Tselem, HaMoked et Médecins pour les droits de l'Homme-Israël (PHR), qui dénoncent l'injustice de la détention administrative et font campagne pour l'abolition de ces pratiques.